

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE;

QUINTIDI 15 Fructidor.

(Ere vulgaire.)

Jeudi 1^{er}. Septembre 1796.

Ordre donné par le pape au vice-légat de Ferrare, à la première nouvelle de l'échec reçu par les Français d'aller prendre possession de cette légation. — Réception faite au vice-légat par la municipalité de Ferrare. Haine du peuple de Ferrare pour le gouvernement papal. — Lettre du général Moreau sur le passage du Danube par l'armée de l'archiduc Charles, et sur la position de l'armée de Rhin et Moselle. — Réponse d'un Italien aux réflexions du citoyen Laoretelle sur la guerre et la paix.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 6 août.

Le saint-père, toujours obstiné & emporté, a voulu absolument, à la première nouvelle de l'échec reçu par les Français sous Mantoue & de l'évacuation de Ferrare, envoyer aussitôt le vice-légat de cette dernière ville pour prendre possession de cette légation avant l'arrivée des Autrichiens. Il lui avoit cependant ordonné de s'arrêter quelque tems à Pezaro pour s'y bien assurer des faits & agir avec sûreté. Le chevalier Azzara a désapprouvé hautement cette démarche, & a déclaré qu'elle étoit contraire au traité d'armistice. Cette résolution précipitée du saint-père ne contribuera pas certainement à faire adoucir les conditions du traité de paix, si les Français reprennent leur supériorité accoutumée.

Le lord Borgia a fait une longue dissertation pour prouver qu'il n'est pas permis, selon les canons, de donner de la poudre aux Français, parce que c'est un moyen de tuer des hommes. On assure que le sacré collège s'est rendu à l'évidence de ses raisons, & que dorénavant le saint-père donnera, au lieu de poudre, des vivres & des subsistances. Rome est fidèle à la maxime *ecclesia abhorret a sanguine*.

Les commissaires du gouvernement français sont fort occupés à faire le choix des tableaux & des statues; ils laisseront, à la place des statues qu'ils emporteront, des plâtres pour servir de modèles aux artistes. Au reste, ils ne prennent rien chez les particuliers; la contribution ne porte que sur ce qui est propriété publique.

Le pape, dans le dessein de se concilier l'affection du peuple, a ordonné que tous les effets déposés au Mont-de-Piété, qui n'excéderont pas la valeur d'un écu romain, seront rendus aux propriétaires.

Jeudi dernier, l'ambassadeur de Venise donna un grand dîner au ministre français Miot, où assista le chevalier Azzara,

De Ferrare, le 8 août

Le tableau que présente cette ville n'est pas aussi affreux qu'on voudroit bien le faire croire à Rome. Depuis que nous avons changé de domination, il paroît presque tous les jours quelque édit. Les vices & les mesures du nouveau gouvernement tendent à diminuer les nombreux abus qui s'étoient établis sous le régime papal. Il est difficile de dire quel sera le sort de cette ville; mais en général on y déteste l'ancien gouvernement, & l'on craint de retomber sous la domination du pape contre lequel on parle avec la plus grande liberté. On n'épargne pas ses neveux & ses favoris, parmi lesquels on distingue le comte Gnudi, ci-devant trésorier de la légation de Ferrare. Le public connoissoit ses extorsions & ses brigandages; mais il étoit forcé d'étouffer ses plaintes, parce que les légats & les ministres subalternes favorisoient & partageoient le butin.

Le cardinal-archevêque occasionnoit aussi de grands abus par l'extension de sa juridiction civile & criminelle. On la lui a ôtée, & toutes les affaires doivent ressortir aujourd'hui des tribunaux ordinaires. Les prêtres sont furieux & humiliés, mais le peuple applaudit à ces réformes.

Le 31 juillet, la garnison française qui étoit dans la citadelle de cette ville, en est sortie tout-à-coup, après avoir encloué les canons & jetté dans le fleuve les munitions de guerre qu'elle ne pouvoit emporter. Elle prit le chemin de Mantoue. On ignora pendant quelque tems la cause de son départ. On crut d'abord qu'elle étoit allée renforcer l'armée; mais on sut bientôt que le siège de Mantoue étoit levé & que les Français avoient reçu quelque échec qui les obligeoit de réunir leurs forces. Tout fut tranquille dans Ferrare, par les soins de la municipalité, jusqu'à l'arrivée du vice-légat, qui avoit été envoyé de Rome pour prendre possession de la légation.

tion avant l'arrivée des Autrichiens Les Ferrarois ne s'opposèrent pas à son entrée, qui fut assez modeste ; mais étant allé, avec le lord archevêque, pour replacer les armes du pape sur la porte du palais public, la municipalité y accourut, avec la garde bourgeoise, fit de nouveau ôter les armes papales & mettre à leur place celles de la république française. Cette tentative du vice-légat avoit occasionné une grande fermentation à Ferrare ; il fit très-sagement d'en partir à la première nouvelle que nous reçûmes des victoires des Français. Le général Buonaparte a écrit à la municipalité pour la remercier, ainsi que les habitans, de leur conduite énergique. Nous avons tout lieu d'espérer que notre ville ne retombera plus sous le despotisme papal, & qu'elle fera partie de la république italique que les Français se proposent d'établir.

De Milan, le 10 août.

Le général Buonaparte, informé que la municipalité de Milan avoit proposé, sur la demande de quantité de jeunes gens, d'organiser des bataillons pour la défense commune, a écrit à la municipalité pour la remercier de cet acte de zèle & de patriotisme, & pour l'assurer que la conduite des Milanais faciliteroit beaucoup auprès du corps législatif & du directoire le plan de liberté qu'ils viennent d'établir.

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du général Moreau au directoire exécutif, en date de Biberach, le 4 fructidor.

Le prince Charles a passé le Danube à Donawerth, & s'est campé à Rain, derrière la Lech.

J'ai été forcé de faire venir l'armée des bords de la Vernitz, à Hochstach, Dillingen & Lauingen, pour y passer le Danube. Les ponts de ces villes étoient les seuls praticables. Celui de Donawerth est brûlé, & je doute qu'on puisse le réparer. Je fais faire un équipage de pontons à Ulm.

L'ennemi occupoit encore Augsbourg hier ; je pense qu'il l'aura évacué la nuit ; j'en attends les rapports.

J'ai passé au Schellembert, près Donawerth, un corps qui communique par partis avec l'armée de Sambre & Meuse.

Je puis recevoir en quatre ou cinq jours des nouvelles de l'armée d'Italie. Nous communiquons nos positions respectives.

Le corps du général Ferino a eu le 26 une affaire extrêmement vive avec le corps de Condé, & l'a bien battu. La perte des émigrés a été très-considérable en tués ou blessés. Le combat a eu lieu à Kamlach ; on les a poursuivis jusqu'à Mindelheim. Le corps des chasseurs nobles est presque détruit. Je vous ferai passer incessamment les détails.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

De Paris, le 14 fructidor.

L'affaire des drapeaux blancs & des cocardes blanches n'est plus aujourd'hui qu'un sujet d'embarras & de mortifications pour les anarchistes qui l'ont si mal combinée. Les rapports que le ministre de la police vient de publier sont confirmés, aux renseignements que nous avons déjà donnés. On pressent combien va redoubler la fureur de ces hommes contre le ministre qui les a surpris avec

des drapeaux blancs & des poignards. Que le gouvernment soit attaqué par de tels adversaires, rien n'est naturel ; mais qu'il le soit en même-tems par des hommes qui paroissent professer les principes les plus opposés, voilà ce qui fait naître beaucoup de réflexions.

Le journal intitulé *le Vêridique* a publié aujourd'hui un examen extrêmement emporté & injuste de la proclamation du directoire relative à ces événemens. Le journal, presque seul entre tous les journaux qui partient pas au parti des terroristes, affecte de ne servir tout tend au repos, il tend sans cesse à l'agitation. Qu'il ne s'étonne pas de trouver en nous des contradicteurs ; c'est l'anarchie que nous combattons ; peu importe quelle bannière elle prend.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le Maraudeur, corsaire de Dunkerque, capitaine Corniel de Lattre, a pris & envoyé à Boulogne & Cherbourg deux bâtimens anglais, dont l'un chargé de farine & fer, & l'autre de bois de charpente.

Le Voltigeur, autre corsaire de Dunkerque, y a conduit un pinque anglois, armé de deux canons, & d'un pierrier.

Le lougre de la république *l'Affronteur*, parti de Havre le 4 fructidor, est entré à Cherbourg le 7.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Francfort, le 21 thermidor, an 4^e.

Ayant reçu l'ordre de partir de l'armée pour me rendre à Francfort afin de presser l'arrivée des vivres dont j'avois besoin ; je cheminois tranquillement, excessivement fatigué par la chaleur & la poussière, lorsque vers les trois heures après-midi j'ai le bonheur de rencontrer le général d'*** (ci-devant comte) ; il étoit au milieu d'une trentaine d'ordonnances qui s'en alloient sans observer de rang. A peine eus-je fait six pas, qu'il vient sur moi furieux, & me demande pourquoi je ne l'ai pas salué. Lui ai répondu que je ne l'avois pas vu, que très-fatigué & de plus ayant le soleil dans le visage, je m'occupois peu de ceux qui étoient sur la route. Sur-le-champ me portant sa cravache sous le menton, tu m'écrieront dit-il, que je te fisse sabrer par mes chasseurs. Apprends que quand je passe tu dois me saluer. Oh ! brave homme ! que le ci-devant comte d'*** ; combien il est pénétré des sentimens républicains !

Salut & fraternité, l'inspecteur des vivres.

Signé, FICHER.

Note des rédacteurs. Nous avons cru qu'il pouvoit avoir quelque utilité à publier la lettre qu'on vient de lire ; mais ne pouvant pas répondre de la fidélité de la signature, nous avons cru devoir en supprimer le nom du général qu'on y attaque.

Réponse d'un Italien aux réflexions de M. Lacretelle le jeune, sur la guerre et la paix.

De Gènes, le 8 août.

Le vœu de la nation est la paix, dit M. Lacretelle c'est aussi le mien. Mais la France doit-elle se sacrifier aux coalisés pour l'obtenir ? Eh ! quelle accepte donc le traité de Pilnitz, les propositions de Pitt, &c. Il n'y a pas d'autre moyen pour avoir cette paix que M. Lacretelle

gouvernui offre généreusement au nom des coalisés. M. Lacre-
n'est ptelle peint les maux de la France; il les compare avec
s hommVergniaux aux pyramides d'Egypte qui, magnifique au-
opposédehors, ne renferment au-dedans que la mort et le silence
des tombeaux. Il cherche à entraîner les esprits irrésol-
aujourd'hichis en disant qu'à chaque instant nous avons la paix
la pnet qu'à chaque instant nous la laissons échapper. —
mens. (M. Lacrestelle paroît ignorer les faits & taire les rai-
qui mesons. Les tyrans coalisés & les vils satellites qui les
e de nservent ont seuls causé & causent encore les malheurs
Lorsq de la France. La paix qu'elle a plusieurs fois demandée
tation, ou offerte a toujours été rejetée. Quelle est donc la
vnsinpaix que les coalisés accepteroient? Celle sans doute qui
ontradleur rendroit la Belgique, ainsi que le conseil souven
peu ne M. Lacrestelle; celle qui leur rendroit le comté de Nice
& la Savoie; qui rappelleroit les traîtres émigrés; qui
rétablirait l'aristocratie dans ses privilèges; qui anéanti-
roit toute liberté; qui, sur ses ruines, releveroit un
capitaintrône infâme pour y placer un roi dont la générosité
ghe & récompenseroit ses défenseurs. C'est alors que la France
hurgé (seroit comparable à ces pyramides dans le sein desquelles
y a co réside le silence & la mort; ou plutôt à l'antre de Poly-
, & d pheme, où de malheureuses victimes n'existoient que pour
Mais le souvenir de l'ancien esclavage est trop vif dans
parti le cœur des Français pour qu'ils n'embrassent pas la mort
e 7. plutôt que de perdre leur liberté, malgré les pacifiques
réflexions de M. Lacrestelle.

Point de paix, continue-t-il, tant que nous con-
servons cette fureur de propager la révolution. M. Lacre-
stelle auroit-il oublié le véritable motif de la guerre
d'extermination que les coalisés font à la France? Ce
motif, c'est d'empêcher les principes de liberté de s'y
établir & de la remettre sous le joug du despotisme.
L'existence de la France libre est hostile pour eux,
parce que son influence sera prompte & inévitable; aussi
lui font-ils une guerre à mort. Il semble que depuis
les conquêtes des Français, ces coalisés devroient se
borner à recouvrer ce qu'ils ont perdu. Mais ils n'ont
nullement abandonné leur premier objet. Ils caperent y
parvenir par l'épuisement de la France & sur-tout par la
lassitude de la guerre. Se déclarer partisan de la paix à
tout prix, c'est entrer dans leurs vues, c'est être coalisé.

Point de paix avec les coalisés tant qu'il n'y aura pas
de contre-révolution en France, ou plutôt tant que les
français forcés à vaincre & à conquérir, ne feront pas
de révolution dans les pays conquis & ne réduiront pas
les despotes à l'impuissance de continuer la guerre. Sans
doute les français ne doivent pas espérer de trouver des
amis sincères dans les gouvernemens, même dans ceux
qui les ménagent; mais ils en acquerront de plus vrais,
de plus fideles parmi les peuples. Alors ils auront plus de
force & de sûreté, & les rois plus de crainte & de res-
pect. La tyrannie peut craindre la liberté, mais non l'ai-
mer; celle-ci peut tolérer des despotes, mais non se fier
à leur parole & à leurs traités. Quelle autre paix pour-
roit exister entre eux? je le répète, c'est dans les prin-
cipes constitutionnels du gouvernement français qu'il faut
chercher la cause de la haine mortelle que les despotes
& les aristocrates portent aux français. Il n'y a que deux
moyens pour avoir la paix, de faire la contre-révolu-
tion ou de forcer les coalisés à déposer les armes.

Enfin M. Lacrestelle craint dans la révolution d'Italie
les calamités qui ont désolé la France; il craint que

les noms oubliés des Guelfes et des Gibelins ne fassent
place à ces mots plus terribles d'aristocratie et de démoc-
ratie. Mais M. Lacrestelle a trop de confiance aux analogie-
s. Les principes, les mœurs, les circonstances, pro-
mettent des conséquences bien différentes. L'influence de
la république française & de ses armées victorieuses ga-
rantiroit l'Italie des abus de la liberté, de l'esprit de fac-
tion & de l'influence étrangère, qui a été la cause prin-
cipale de ses propres malheurs.

Si nous sommes obligés un jour, conclut M. Lacre-
stelle, de rendre la Lombardie, nous verrions persécuter
ceux qui se sont armés pour nous; nous serons forcés de
leur ouvrir notre sein. Qu'apporteront ils parmi nous?
Les italiens qui ont levé l'étendard ce sont armés pour
la liberté & non pour les français. Si de grands revers,
aujourd'hui presque impossibles, forçoient les français à
évacuer l'Italie, alors les amis de la liberté chercheroient
sans doute un asyle en France, & ils y apporteroient l'in-
nocence, la vertu, l'amour de la liberté, le courage,
ces mêmes qualités que les français porteroient ailleurs,
s'ils avoient à craindre le même sort que M. Lacrestelle
redoute pour les italiens.

Au reste, il s'en faut bien, que les Italiens partagent
les craintes & les défiances de M. Lacrestelle. Nous espé-
rons que les Français, obligés de conquérir l'Italie & de
lui faire éprouver les malheurs de la guerre, ne voudront
pas que ces malheurs soient perdus pour l'humanité; nous
espérons que, loin de rétablir par de lâches traités des
gouvernemens tyranniques & corrupteurs, ils régénère-
ront cette belle contrée en y fondant la liberté. Leurs
sentimens généreux, leurs principes invariables, leur in-
térêt évident, tout nous dit d'être tranquilles sur notre
sort à venir.

Lettres à un rentier, habitant une solitude au bord de
la mer et ne vivant que de sa pêche, par le citoyen
de BARRUEL BEAUVERT. Chez MARET, libraire, au pa-
lais ci-devant Royal.

C'est une feuille qui commence à paroître & qui se continuera
tous les dix jours. M. de B... entretient de ce qui se passe & de
ce qu'on imprime au rentier retiré, lequel fuit comme les apôtres
commencerent, par prendre des poissons. Cela donne à M. de B...
l'idée de prendre des lecteurs; d'autant plus que la poste étant de-
venue fort irrégulière (grâce aux jacobins), il est plus court d'im-
primer; les lecteurs payeront le port, si cela les amuse: or cela les
amusera incontestablement. On connoit la verve & la dicacité de
l'auteur de la plainte du chou et du navet contre les jardins de
l'abbé Deslille. C'étoit une espèce de pétition ou de conspiration, à
laquelle Rivarol voulut se joindre, & qui ruina, comme on sait,
la réputation & le libraire de l'abbé Deslille.

On observera que M. de Beauvert choisit ici fort bien son cor-
respondant; car ce rentier des bords de la mer vit de sa pêche,
tandis que nous autres, rentiers de Paris, ne jétons rien, lors
même que le compatisant M. Camus jette pour nous le filet; car
c'est nous alors qui avons un pied de nez. Ce n'est donc qu'aux
heureux qu'à ceux qui vivent de leur pêche, dans la mer ou en
eau trouble, qu'il appartient d'être entretenus de ce que dit M. Clé-
ment dans un journal plein de délicatesse, de galle franche, d'ac-
certe, (& de mille autres genres de mérite dont on ne se doute
pas); de ce qu'on dit du retour prochain de Lameth, Rétigord, du
jeune d'Orléans, & de cette Brulard-Genlis-Sillery, TRIVIS HEC NE,
dont les écrits peuvent figurer à côté de ceux d'Olympe de Gouges,
et le personnel être comparé à celui de Théroigne; &c. & de ce qu'a
dit Maximin Isnard en traînant Fréron dans le sang que ce monstre
a fait couler; & sur-tout des mystères horribles de la secte des
francs-maçons, & du verre de sang inventé par les adeptes,
&c. &c. Ces épouvantables révélations ont été citées presque toute la
seconde lettre. Si les suivantes sont aussi intéressantes aussi vigoureuses,

les rentiers de Paris seront bien privés de ne pouvoir les acheter. Hélas ?

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Au reste, on ne reprochera pas à l'auteur ce républicanisme hypocrite que tant de gens affectent aujourd'hui. *Que voyent-ils de moi ? que je suis royaliste : je le sais. Il ne dit pas : je le suis ; mais Louvet dira : il l'est ; & la Sentinelle de tirer sur le conspirateur ; heureusement la poudre de son escopette est éteinte ; plus heureusement encore un royaliste tel que le citoyen Barruel-Beauvert ne peut guère inquiéter que la Sentinelle.*

Par un rentier de Paris.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 14 fructidor.

Philippe Delleville obtient la parole pour une motion d'ordre ; il expose qu'au 1^{er} germinal de chaque année les assemblées primaires se réunissent de droit ; qu'aux termes de la loi du 15 fructidor, la moitié des membres de la convention qui siègent dans le corps législatif doivent en sortir par la voie du sort.

Rien pourtant n'est prévu pour cette opération, non plus que pour la répartition par départemens des membres du corps législatif nommée par l'assemblée électorale de France.

Mais cette opération n'est pas la seule à faire. Des départemens ont été nouvellement réunis à la république ; il faut donc les faire entrer pour leur contingent dans le nombre des représentans déterminés par la constitution ; & pour cela il faut procéder à un nouveau dénombrement des citoyens.

L'opinant demande le renvoi de ces observations à une commission, qui en fera un rapport. — Ordonné.

Un membre fait adopter un projet de résolution qui porte qu'il ne peut y avoir lieu à révision des jugemens militaires que dans deux cas ; le premier, si les loix ont été violées ; le deuxième, si la peine prononcée est plus forte que celle prévue par la loi.

Delaporte présente deux projets de résolution sur l'organisation des secours publics.

Le premier article tend à faire supporter cette dépense aux citoyens, par commune & par des sols additionnels qui ne pourroient pas excéder le dixième de la contribution principale.

Plusieurs membres démontrent qu'un tel mode de subvenir aux besoins seroit trop onéreux au reste des citoyens ; & le conseil ordonne le renvoi du projet à un nouvel examen de la commission.

Deleclay présente un projet sur les hôpitaux. Mais avant tout, il demande qu'on s'occupe de nouveau, de la question de savoir s'il ne seroit pas bon de rétablir les loteries. On prétend, a-t-il dit, qu'elles sont immorales ; mais elles ne le serent plus quand leurs produits seront destinés au soulagement des infortunés, & l'on en tirera de grandes ressources. Il demande le renvoi à une commission ; quelques membres ne craignent pas de l'appuyer.

Bourdon s'élève contre cette proposition & reproduit les argumens victorieux qu'on a déjà tant de fois allégués contre cette sorte d'établissement.

Thibaut assure que la question mérite d'être examinée de nouveau ; il assure que les français aiment les loteries, & que les Hollandais qui ne sont pas un peu immoral ont des loteries, au moyen desquelles ils peuvent l'argent des peuples qui, comme nous, sont assés pour n'en point avoir.

On parle d'immoralité, ajoute-t-il ; mais rien de plus immoral que de ne pas payer ses dettes ; les loteries vous produisent 12 ou 15 millions que vous pouvez donner à vos créanciers & à vos pensionnaires.

Boissy insiste pour l'ordre du jour ; il rappelle toutes les assemblées nationales se sont prononcées contre cet impôt désastreux, & demande au conseil de ne revenir sur la décision solennelle qu'il a prise à l'égard.

Le conseil passe à l'ordre du jour. Il adopte le projet de la loi qui porte que les hôpitaux civils seront sous la surveillance des municipalités qui nommeront une commission de cinq membres pour les administrer.

La valeur des biens pris aux hôpitaux leur sera rendue en biens d'émigrés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 14 fructidor.

Le conseil a rejeté une résolution qui annuloit, comme un acte purement administratif, un arrêté du comité des finances du 23 fructidor, an 3, relatif à la vente des biens de la citoyenne Letellier, & renvoyoit les parties devant les autorités compétentes.

Le motif du rejet a été que la résolution laisse l'incertitude sur la question de savoir si c'est devant les tribunaux ou le directoire exécutif que les parties doivent se pourvoir pour faire prononcer sur la vente.

Le conseil, sur le rapport de Malleville, au nom de la commission, approuve la résolution qui autorise le directoire exécutif à prononcer sur les refus faits par les administrations départementales, de confirmer les choix professeurs près les écoles centrales faits par les juges d'instruction.

Le conseil renvoie à une commission composée des citoyens Alquier, Bar, Baudin, Olivier-Gereate & Vigoron, l'examen de la résolution qui casse le jugement rendu par la commission militaire de vendémiaire contre le représentant du peuple Vaublanc.

Le conseil se forme ensuite en comité secret pour entendre le rapport de la résolution qui ratifie le traité de paix conolu avec le margrave de Baden.

Bourse du 14 fructidor.

Mandat, 2 l. 15 s., 15 s. $\frac{1}{2}$, 16 s., 17 s.

Institution, composition et organisation de la haute-cour de justice ; &c ; suite de la discussion du conseil des cinq cents de celui des anciens sur la haute-cour de justice ; in 8^o. de 170 pages. Prix, broché, 50 sols pour Paris ; & pour les départemens, 40 franc de port. A Paris, chez Joyal, libraire, place du Carrousel, n^o 4.

Cette compilation est intéressante dans les circonstances actuelles.

N^o. 5
N O
QUA
Désapprobat
au généra
la Hongr
Wu mser
et de dou
Prix de
16 liv. po
La gazet
plie de deta
autrichien
tats sont é
cour auprès
respondant
publiques,
grands rev
un peu dif
journaux f
publiées p
preuve des
& les prog
françaises
doute sur l
Il vient
flotte marc
tout une g
qui comm
des trau
Le 20,
alooop qui
dont le co
qu'on n'a
ment, ni
de descen